

COMMUNIQUE DE PRESSE 12/23

■ QUESTIONS / REPONSES CONCERNANT LE DOCUMENT D'INFORMATION CLE POUR L'INVESTISSEUR - DICl

En vue de l'implémentation du Document d'Information Clé pour l'Investisseur – DICl pour les OPCVM relevant de la partie I de la loi du 17 décembre 2010, la CSSF tient à informer les praticiens de la publication au 15 mai 2012 d'une série de questions et réponses y relative.

Ces questions et réponses, seulement disponibles en anglais pour le moment, peuvent être consultées sous <http://www.cssf.lu/fonds-dinvestissement/>.

Luxembourg, le 31 mai 2012

